

## 1 Informations générales

Cécile Goï ouvre la séance en rappelant l'ajout d'une CFVU supplémentaire à ce qui était prévu au calendrier. Elle aura lieu le 16 mai et sera consacrée à l'étude des modifications de maquettes, en effet en année N+1, il est fréquent de prévoir des ajustements. Les maquettes ne devront cependant pas être totalement restructurées.

Cécile Goï présente également les différents éléments introduits par l'adoption d'un nouvel arrêté en août 2019. Nous avons la durée du contrat, c'est à dire 5 ans pour nous mettre en conformité sur la grande majorité des éléments du texte ; et pour introduire les évolutions exigées. Actuellement, le seul point sur lequel notre établissement doit impérativement apporter une modification, c'est la limite du 8/20 de moyenne à atteindre pour accéder à la seconde session. En effet, l'arrêté impose le respect d'une seconde chance. Cette mesure sera supprimée l'an prochain le texte étant applicable au 1<sup>er</sup> septembre 2019.

La question de la période à laquelle nous débiterons la mise en conformité avec le nouveau texte se pose et Cécile Goï soumet deux options de calendrier de travail :

- 1. Réfléchir dès maintenant aux évolutions, notamment le contrôle continu intégral, la compensation, les formes que peuvent prendre la 2<sup>nd</sup>e chance et la réflexion autour des blocs de compétences. Les changements pourraient alors être mis en œuvre dès septembre 2019, en modifiant les maquettes d'ici à mai, ce qui ferait un seul changement.
- 2. Nous donner davantage de temps et mener l'intégralité de la réflexion dans les 5 ans. L'avantage serait de ne pas nous mettre à nouveau dans l'urgence mais aurait l'inconvénient d'impliquer encore des modifications de maquettes en 2020.

La CFVU choisit à l'unanimité dont 4 abstentions l'option numéro deux. La réflexion débutera donc dès mars 2019 (avec l'Eduathon, voir ci-après) mais avec une mise en œuvre qui ne débutera qu'à la rentrée 2020.

Cécile Goï annonce l'organisation d'un Eduathon national les 7 et 8 février. Il est proposé d'en organiser un en interne, il se déroulera le 29 mars 2019. L'objet est de réfléchir aux évolutions que nous pourrions proposer dans notre établissement en terme de contrôle des connaissances, évaluations, calendriers universitaires (compensation 2<sup>ème</sup> chance, contrôle continu intégral). Le programme est en cours de finalisation, c'est le Centre d'accompagnement à la pédagogie pour les enseignants qui organisera cet événement. Les élus étudiants des conseils d'UFR et conseil d'administration, tous les élus de la CFVU, les enseignants-chercheurs impliqués en licence, les équipes administratives impliquées dans la pédagogie seront conviées à y participer.

L'objectif est d'avancer et de réfléchir collectivement.

Cécile Goï alerte ensuite la CFVU sur la problématique liée au nombre de crédits ECTS pour les étudiants en mobilité internationale (Erasmus et diverses conventions) pour valider leur semestre, notamment ceux qui prennent leurs cours en Lettres et Langues. En effet, avec les nouvelles maquettes, les étudiants doivent suivre davantage de cours pour obtenir les 30 crédits nécessaires à la validation du semestre.

Or, les étudiants d'échanges n'étant pas familiers des habitudes académiques françaises et le français n'étant pas leur langue de travail habituel, les cours leur demandent souvent plus de temps de travail qu'aux autres étudiants. Considérant qu'un ECTS est lié au volume de temps de travail généré pour l'étudiant il est proposé que les responsables pédagogiques étudient au cas par cas les dossiers des étudiants et puissent moduler les ECTS quand les

éléments pédagogiques leur demandent un temps de travail plus important qu'aux étudiants non Erasmus.

La CFVU soutient cette proposition à l'unanimité dont une abstention.

## 2 Pédagogie :

- Sélection licence professionnelle
  - Critères de sélection, capacités d'accueil

Comme nous l'avons fait pour les masters et les DUT, les licences professionnelles étant des diplômes sélectifs à l'entrée à l'université, les capacités d'accueil et critères de recrutement doivent faire l'objet d'un vote. Toutes les informations par composantes sont décrites dans le fichier joint à ce sujet.

Il est rappelé aux membres de la CFVU, l'obligation de respecter le texte imposant de répondre dans les deux mois à la demande d'un administré, sous réserve d'acceptation, loi dite « silence vaut accord ». Le calendrier arrêté par l'IUT de Tours ne permet pas le respect de ce texte et l'université ne peut le valider en l'état, sans courir un risque élevé de contentieux administratif et de sanctions financières. Il donc demandé à l'IUT d'apporter une version actualisée du calendrier pour le conseil d'administration du 4 mars. Certaines licences n'avaient pas attendu le vote de la CFVU, l'application gérant les candidatures va être fermée en attendant le nouvel échéancier.

Cécile Goï soumet le tableau hors IUT de Tours au vote, et il est adopté à l'unanimité dont 4 abstentions.

Par ailleurs, pour information, la plateforme nationale « Trouvez mon master » pour notre établissement est opérationnelle et les informations sont en ligne et correctes (l'année passée, nous avons dû faire modifier plusieurs éléments sur la plateforme, non-conformes à ce que nous avons stipulé).

- Modification concernant les filières ouvertes à la candidature des étudiants étrangers

Le master 2 Economie internationale (commun avec l'université d'Orléans) est ouvert aux étudiants pouvant justifier du niveau C1 en anglais. Il s'agit d'un correctif apporté à la liste adoptée lors de la précédente CFVU.

- Ouverture en apprentissage de la licence 3 de gestion parcours « en entreprise »

Cette licence vient d'être autorisée à ouvrir en apprentissage pour la rentrée 2019, il faut donc organiser les modalités de candidatures. La capacité d'accueil est fixée à 30 personnes, pour une campagne de sélection entre le 19 février et le 8 mars. Les étudiants seront sélectionnés sur dossier et entretien. Les critères d'évaluation se fonderont sur le niveau académique, le projet professionnel et l'aptitude au suivi d'une formation en apprentissage. Cécile Goï soumet ces critères au vote de la CFVU, ils sont acceptés à l'unanimité.

- Présentation du dispositif Digital Learning Lab (DILL) par M Foin et S Barrat

L'université a été lauréate en 2018 du projet DILL avec l'université d'Orléans et l'INSA. Il a pu débuter dès la rentrée de septembre 2018, introduisant une collaboration fructueuse notamment dans les filières proposant des projets tuteurés (Polytech, LP, IAE). La présentation figure en fichier joint.

- Présentation du Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires (DAEU)

Christelle Pragnon présente ce diplôme qui permet aux personnes d'obtenir une équivalence du baccalauréat et de pouvoir :

- Passer des concours administratifs requérant ce dernier
- Reprendre des études supérieures.
- Acquérir un niveau de culture générale

Ce diplôme existe avec deux options, une scientifique et une littéraire-sciences humaines. La présentation figure en fichier joint.

- Modification de Modalités de contrôle des connaissances
  - ❖ Modification du contrôle des aptitudes et connaissances de la capacité d'addictologie

Il s'agit d'une demande de modification des conditions de validation de la capacité. Pour améliorer la qualité du mémoire final, il est demandé aux candidats de fournir un mémoire dès la 1<sup>ère</sup> année. Ce dernier permettra un travail préparatoire, de recherche ou d'amélioration des pratiques pour le second mémoire.

A la fin de chaque année d'enseignement, les étudiants inscrits à la capacité devront également écrire un mémoire et le soutenir devant le jury réuni pour l'occasion. Ce mémoire sera noté sur 20.

Les modifications sont acceptées par la CFVU à l'unanimité.

- Création de diplômes d'Etat et de parcours de master
  - UFR de Médecine
    - ❖ Création du Diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée (IPA) avec l'université d'Angers

Les universités de Tours et Angers s'associent pour porter la formation d'infirmier en pratique avancée. La formation est pilotée par un comité de pilotage chargé de la direction opérationnelle de la formation. Un conseil de surveillance est également institué. Parallèlement au conseil de surveillance et au comité de pilotage, l'organisation pratique et pédagogique de la formation s'articule autour de plusieurs comités pédagogiques.

- La formation s'étend sur deux ans et comprend (hors stage) 182 heures en présentiel et 98 en distanciel pour la 1<sup>ère</sup> année, et 126 en présentiel et 63 à distance pour la seconde année. Il est prévu de rendre accessible la formation aux professionnels en activité. L'accréditation est demandée dans les domaines suivants :
  - Mention pathologies chroniques stabilisées ; prévention et polypathologies courantes en soins primaires
  - Mention oncologie et hémato-oncologie
  - Mention maladie rénale chronique, dialyse, transplantation rénale

Le dossier présente le contenu des enseignements ainsi que les modalités de contrôle des connaissances

Cécile Goï soumet le texte au vote de la CFVU, il est adopté à l'unanimité

o UFR Arts et Sciences Humaines et UFR de Médecine

- Master Sciences de l'éducation : création du parcours Management, éthique et formation en santé (MEFS)

La formation associe des enseignements théoriques et pratiques à une alternance intégrative entre stage ou activité professionnelle et formation par production de savoirs. Les cours sont regroupés sur des sessions de formation de plusieurs jours, associant ces trois aspects de la formation (contenus thématiques ; accompagnement collectif du mémoire professionnel ; retours sur le stage) afin de favoriser la professionnalisation des étudiants. Cette modalité de planification des enseignements favorise l'accès au master pour des étudiants relevant de la formation continue ou de la reprise d'études, et devant concilier la formation avec une activité professionnelle. Elle est par ailleurs un facteur d'attractivité pour des étudiants résidant hors du territoire régional, et qui ne pourraient pas assumer des déplacements hebdomadaires.

En Master 1, les enseignements sont en grande partie mutualisés avec les autres parcours de la mention Sciences de l'éducation, afin de favoriser le développement d'une culture scientifique et professionnelle commune dans le champ de l'éducation et de la formation. Les étudiants inscrits dans le parcours MEFS sont néanmoins invités à se spécialiser progressivement, via : 1) un cours optionnel spécifique ; 2) un stage long (12 semaines) dans le champ des formations en santé ; 3) un mémoire portant sur une thématique en lien avec le parcours. En Master 2, les étudiants poursuivent cette dynamique de spécialisation et d'approfondissement. Pour cela, une grande partie des enseignements est mutualisée avec le parcours « Management, Education, Ethique et Santé » (MEES) de la mention Santé publique, afin d'offrir une approche pluridisciplinaire des enjeux formatifs, éthiques et managériaux qui se posent aujourd'hui dans le champ de la santé. Les étudiants poursuivent également leur parcours de professionnalisation en réalisant : 1) des enseignements spécifiques (40h) ; 2) un stage long (15 semaines) ; 3) un mémoire s'appuyant sur une enquête de terrain et aboutissant à des préconisations d'action.

Les objectifs de la formation sont :

- Savoir analyser la démarche et les postures d'accompagnement à même de s'adapter à la diversité des publics et des équipes. - Analyser, concevoir, et évaluer des ingénieries pédagogiques et de formation au sein de parcours professionnalisant. - Travailler sur les dynamiques partenariales à l'œuvre dans l'alternance formative et le tutorat des futurs professionnels de santé. - Penser les actions et les projets de terrain dans la perspective du développement professionnel continu et de la formation tout au long de la vie. - Inscrire les questions organisationnelles et formatives au sein d'une dimension éthique.

Cette formation intéressera notamment les professionnels en exercice : professionnels de santé exerçant des missions de formation, d'accompagnement ou de tutorat ; cadres de santé paramédical ; cadres de santé formateurs ; formateurs dans le secteur médico-social. Cette formation est également ouverte aux étudiants titulaires d'une licence ou d'un master 1 et qui souhaitent s'insérer ou se spécialiser dans le milieu de la formation en santé.

La filière est accessible aux étudiants diplômés d'une Licence en sciences de l'éducation et/ou demande d'accès de validation des acquis pédagogiques (en fonction du diplôme antérieur) ou professionnels (en fonction de l'expérience professionnelle ou bénévole antérieure). - Les candidats doivent avoir un lieu de stage, qui peut être le terrain professionnel des personnes en activité.

- Master Santé Publique : création du parcours Management, éthique et éducation en santé (MEES)

Sur le plan scientifique

- Adossement fort avec l'équipe de recherche EA7505 *Education, Ethique et Santé* (EES)
- Appui sur une expertise scientifique de la part des membres du Département de santé publique de l'UFR de Médecine, du Département d'information médicale du CHU de Tours, de l'Unité d'évaluation médico-économique et de l'Unité régionale d'épidémiologie hospitalière de la plateforme recherche du CHU de Tours.

Sur le plan formatif

- Un parcours associant intervenants universitaires et professionnels.
- Complémentarité avec les deux parcours (PEPS et EGSSS) actuellement couverts par la mention.
- Des métiers de la santé qui intègrent une plus forte dimension réflexive, et qui se tournent de plus en plus vers la recherche.

Sur le plan institutionnel

- Partenariat avec CHRU de Tours, afin d'intégrer certains professionnels en formation de l'Institut de Formation des Cadres de Santé (IFCS)
- Parcours fortement mutualisé avec le parcours « MEFS » de la mention Sciences de l'éducation, ainsi qu'avec les autres parcours de la mention Santé publique : bénéfices en termes pédagogiques (échanges pluri-professionnels) et matériels.

Plusieurs éléments sont à revoir :

- les calculs de la durée totale étudiant par EP et par semestre qui est fautive pour le M1 ;
- le calcul total heures TD pour le semestre 10 qui est de 88 h et non 82 soit un total à 432h.

Cécile Goï soumet les deux projets au vote de la CFVU, le parcours concernant la médecine étant proposé sous réserve des modifications demandées en séance. Cette disposition est adoptée à l'unanimité.

- Création de Diplômes Universitaires (DU)
  - UFR Médecine
  - ❖ DU Hypnose médicale

Dans l'esprit de la définition de la santé et de la qualité de vie de l'OMS, l'hypnose connaît un regain d'intérêt tant dans les pratiques libérales qu'hospitalières. L'hypnose est ainsi associée au soulagement des diverses formes de douleurs, à des pratiques médicales ou chirurgicales, ou encore au cours de psychothérapies. Ce DU vise à permettre de pratiquer l'hypnose dans le domaine de la santé au terme d'une formation théorique et pratique de 2 ans.

Cette formation s'adresse exclusivement aux professionnels de santé, libéraux ou hospitaliers, afin d'utiliser l'hypnose médicale dans leurs champs de compétence et d'expertise préalables. Cette formation vise l'apprentissage des principales techniques de l'hypnose Ericksonienne.

Le diplôme final sanctionne la connaissance des différentes techniques d'hypnose et la capacité à prendre en charge un patient adulte ou pédiatrique, afin de permettre au patient d'effectuer le changement recherché de manière bénéfique et durable.

Cette formation est résolument pratique. Elle vise à donner les clés pour entretenir et enrichir sa formation. Elle insistera aussi sur tous les aspects éthiques, juridiques et déontologiques propices à garantir les règles de bonnes pratiques en santé et de l'exercice professionnel de l'hypnose thérapeutique. Le DU propose 20 à 21 places par an. L'évaluation se fera sur la base de la production et la soutenance d'un mémoire. La note sera donnée sur 40 points (20 pour le mémoire écrit - 20 pour la soutenance orale),

Le Diplôme Universitaire sera délivré aux stagiaires ayant obtenu la moyenne au mémoire (écrit et soutenance).

Le DU est ouvert aux professionnels de santé ayant une expérience pratique professionnelle de 6 à 24 mois et titulaire :

- D'un diplôme d'Etat de docteur en médecine ou en chirurgie dentaire,
- D'un diplôme d'Etat de sage-femme,
- D'un diplôme d'infirmière
- D'un titre de Psychologue.
- D'un certificat d'aptitude d'orthophoniste

Le rapport d'expertise, comme pour toute création de DU, a été confié à un membre de la CFVU. Le rapporteur s'interroge sur plusieurs points. Tout d'abord la formation est annoncée comme résolument pratique, alors que la grande majorité des cours sont en cours magistraux sans travaux pratiques. De plus, il n'y a pas de modalités d'examens faisant appel à la pratique. L'usage du quitus de présence sur toutes les UE peut être problématique. En effet, le quitus de présence ne permet pas une vérification de l'acquisition des savoirs disciplinaires et du développement de compétences, mais valide uniquement le fait d'avoir été présent lors de la formation. Il y a une incohérence dans les modalités de contrôle des connaissances entre le quitus de présence et des épreuves écrites ou orales.

Le DU ne devant pas ouvrir rapidement, il est proposé d'ajourner son adoption, laissant ainsi le temps aux porteurs de projets d'apporter les corrections nécessaires.

#### ❖ DU Maladies parodontales et comorbidités associées

L'objectif de ce diplôme d'université est la prise en charge de la maladie parodontale et des tissus mous de la cavité buccale dans un contexte de comorbidités multiples.

L'objectif de cet enseignement est de proposer aux participants :

- Une approche pragmatique de la prise en charge de la maladie parodontale applicable au quotidien dans leur exercice.
- Une approche raisonnée dans un contexte de comorbidités multiples du patient;
- D'être en capacité de diagnostiquer et traiter/stabiliser les lésions de la maladie parodontale et de les distinguer de celles des tissus mous afin d'orienter efficacement le patient vers une prise en charge spécialisée en cas de besoin ;
- D'être en capacité de proposer une approche centrée sur la personne qui mobilise les savoirs transdisciplinaires utiles à la stabilisation de la maladie parodontale.
- D'être en capacité de construire une éducation thérapeutique du patient (ETP) pour la prise en charge de cette maladie chronique ou d'être en capacité de s'intégrer dans des programmes d'ETP transdisciplinaires.

*Les maladies parodontales sont des maladies infectieuses causées par les bactéries de la plaque dentaire qui touchent et détruisent les tissus de soutien des dents. L'expression de cette maladie est associée à de nombreuses comorbidités et présente des facteurs de risques communs avec de nombreuses pathologies (affections cardio-vasculaires, diabète, obésité...). Les maladies parodontales sont au cœur des discussions portant sur l'interrelation entre santé bucco-dentaire et santé générale. On estime que 34 500 adultes, au moins, auraient besoin d'une prise en charge clinique complexe de leur parodontopathie.*

La capacité prévue est de 12 personnes (9 FC – 3 FI ou CCA) parmi des Chirurgiens-dentistes, médecins stomatologistes, étudiants en odontologie, internes en médecine et odontologie. L'inscription est autorisée par le responsable au vu du dossier du candidat.

Les modalités d'évaluation sont un examen terminal (durée 1h) : noté sur 20 points (Coefficient 1), un mémoire noté sur 20 points (Coefficient 1), une soutenance du mémoire, d'une durée de 30 minutes (20 minutes de présentation du travail et 10 minutes d'échanges avec le jury, notée sur 20 points (Coefficient 1).

Pour être admis, les stagiaires doivent obtenir une note au moins égale à la moyenne (soit 10 sur 20) dans chacune des épreuves. Aucune compensation ne peut être réalisée entre les épreuves.

Les modalités de contrôle des connaissances (MCC) s'appuient comme le dossier précédent quasiment exclusivement sur un quitus de présence bien que soient prévus des examens terminaux mais sans que soient précisées les UE auxquelles ils se rattachent. Pour ce DU également les MCC doivent être clarifiées.

❖ DU Francophone prévention-réadaptation cardiovasculaire cardiologie du sport

Ce DU dérivé du DIU « Prévention- Réadaptation et éducation thérapeutique dans les pathologies cardiovasculaires » est plus particulièrement destiné aux professionnels de santé et aux étudiants francophones du continent africain dont nombre d'entre eux sont sur liste d'attente.

En effet, le DIU initial est très prisé, et ce nouveau DU permettrait, par un enseignement délocalisé et adapté aux contextes locaux, de répondre à la demande. Il s'agit d'une formation à la fois théorique et pratique des aspects physiopathologiques, cliniques et organisationnels de la prévention cardiovasculaire primaire et secondaire (incluant l'éducation thérapeutique spécifique), des épreuves d'effort cardiologiques, de la réadaptation cardiovasculaire et de la cardiologie du Sport. Le recours fréquent à des cas pratiques permet la mise en œuvre opérationnelle rapide des acquisitions. Le DIU de réadaptation cardiovasculaire dont est dérivé le présent DU est validé par le Groupe Exercice Réadaptation et Sport (GERS) de la Société Française de Cardiologie. La création de ce DU est motivée par une demande croissante des pays du Maghreb et d'Afrique sub-saharienne, la transition épidémiologique de ces pays imposant de façon urgente le recours à des Structures de Cardiologie Préventive qui sont encore très rares. Cet enseignement en langue française et délocalisé sur sites via des partenariats inter universités est un élément facilitant sa diffusion.

30 (25 FC + 5 FI maxi).

Peuvent être admis à s'inscrire, après autorisation des responsables de l'enseignement des médecins cardiologues, ou des étudiants en cours de filière de formation de pathologie cardiovasculaire ayant validé au moins deux ans de formation spécifique.

Cécile Goï soumet ce DU à l'approbation des élus de la CFVU qui y sont favorables à l'unanimité.

### **3- Vie de l'étudiant :**

- Compte-rendu de la commission exonération du Fonds de solidarité des initiatives étudiantes (FSDIE) du 29 novembre 2018

25 dossiers ont été étudiés lors de cette séance. 20 dossiers ont reçu un avis favorable. 5 ont reçu un avis défavorable pour précarité non avérée ou irrecevabilité (3 ne répondant pas aux critères de cursus, 2 ne répondant pas aux critères sociaux ou de précarité). Le total des exonérations accordées le 29 novembre 2018 est de 5907 €.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

- Présentation, bilan-perspectives du budget participatif étudiant (BPE)

Thomas Thuillier, responsable du projet BPE, fait une présentation exhaustive du BPE et un bilan de l'année écoulée. Il précise aussi quelles sont les perspectives pour l'année en cours. Les éléments sont à disposition en pièce jointe.

#### **4-Conventions :**

- Convention de coopération Master Français langue étrangère avec les Universités du Mans et d'Angers

L'université du Mans est désignée coordonnatrice du dispositif commun de formation pour le master 1 à compter de l'année universitaire 2018-19

Est nommée comme responsable pédagogique de ce dispositif commun, la personne retenue pour assurer la coordination pédagogique du parcours pour l'Université du Mans.

Les responsables des parcours désignés à l'article 1 proposent chaque année, pour leur université respective une liste des enseignants-chercheurs et des enseignants, y compris vacataires, chargés d'intervenir dans le cadre de ce M1, ainsi que la charge d'enseignement programmée pour chacun d'entre eux. Cette liste est établie conformément au programme des enseignements tel qu'habilité pour la formation.

Dans le cadre du dispositif commun de formation, un dossier de candidature harmonisé aux Parties à la présente convention sera mis à la disposition des étudiants. Il comprendra, pour les étudiants concernés, un dossier de validation des études, expériences professionnelles ou acquies personnels en vue de l'accès aux différents niveaux de l'enseignement supérieur, reconnu par les Parties à la présente convention, rédigé selon des critères établis en commun.

Une commission pédagogique interuniversitaire se réunira après la date limite de dépôt des dossiers. Elle est composée des trois coordinateurs/trices pédagogiques du dispositif désigné(e)s par site. Elle étudiera les dossiers des étudiants relevant d'une demande de validation ; elle sélectionnera les candidats retenus dans la limite du seuil d'accueil ; elle sera également chargée de la répartition entre les Parties de l'ensemble des dossiers retenus. La répartition des dossiers s'effectuera au prorata des enseignements assurés par chaque partie soit 50% pour l'Université du Mans, 25% pour l'Université d'Angers et 25% pour l'Université de Tours.

Chaque Partie prend en charge les dépenses pédagogiques concernant les étudiants qu'elle a inscrits.

L'Université du Mans assure l'accès à la plate-forme EAD, géré par le Pôle de Ressources Numériques, pour les étudiants inscrits dans les universités de Tours et Angers, leur donnant accès aux enseignements à distance. En conséquence, le coût de ce service sera reversé par les universités de Tours et Angers à l'université du Mans conformément au tarif voté annuellement par le Conseil d'Administration de cette dernière. L'université du Mans s'engage à communiquer le montant par étudiant de ce reversement avant le début de chaque campagne de recrutement.

- Convention de partenariat entre le Centre d'études supérieures de la Renaissance et le lycée Albert Bayet

Le Lycée des métiers de l'hôtellerie restauration Albert Bayet de Tours et l'Université de Tours décident de signer une convention de partenariat entre les formations aux métiers de la restauration et les formations de l'UFR Centre d'études supérieures de la Renaissance. Il est prévu de développer des échanges entre les étudiants des formations aux métiers de la restauration et les étudiants du parcours Cultures et Patrimoines de l'Alimentation de la Mention Culture, Patrimoines (UFR CESR).

Ces échanges auront en particulier pour objet :

- D'initier les étudiants du parcours Cultures et Patrimoine de l'Alimentation aux métiers de la cuisine et de la restauration, au travers d'ateliers pratiques et d'un tutorat ponctuel entre les étudiants du lycée de la section hôtelière du lycée Albert Bayet et les étudiants du parcours Cultures et Patrimoines de l'Alimentation.

- de promouvoir des initiatives qui auraient pour objet de susciter l'intérêt des étudiants des formations aux métiers de la restauration pour le patrimoine alimentaire et d'initier les étudiants du parcours Cultures et Patrimoines de l'Alimentation aux réalités professionnelles des métiers de la restauration.

Au titre de l'année 2018-2019, les étudiants de M1 du parcours de master Cultures et Patrimoines de l'Alimentation seront initiés durant une journée à des travaux pratiques en cuisine dans le cadre du lycée Albert Bayet et encadreront en retour, sur une journée, des étudiants du lycée Albert Bayet à la compréhension des enjeux patrimoniaux et culturels de leur formation. Cet échange s'organisera en particulier autour des recettes qui seront mises en œuvre et à partir d'une initiation des étudiants du lycée Albert Bayet à la recherche documentaire en matière de patrimoine culinaire et alimentaire.

Cette organisation pédagogique fera l'objet d'une évaluation annuelle et, au besoin, de modifications dans le cadre d'un avenant applicable pour la durée restante de la présente convention. Cet avenant pourra comprendre une actualisation des coûts matières de l'atelier prévus à l'article 3. Ces échanges s'appuieront sur l'implication de l'équipe professionnelle ou éducative comme actrice à part entière du dispositif, l'apport d'une réelle pluridisciplinarité, la valorisation des élèves du lycée Albert Bayet scolarisés en formation Hôtellerie / Restauration dans le respect de l'égalité des chances.

Les travaux réalisés par les étudiants de l'Université de Tours s'inscriront dans l'UE 7 du module de renforcement de la première année du parcours Cultures et Patrimoines de l'Alimentation au titre de l'élément pédagogique « atelier partenaire » et pourront aboutir à des validations de crédits ECTS sur la proposition du responsable de la formation.

- Convention pour la mutualisation de l'examen d'admission commun aux écoles d'orthoptie des universités de Tours, de Rennes 1 et de Nantes

La formation conduisant au métier d'orthoptiste est validée par le Certificat de Capacité d'Orthoptiste, qui se prépare dans des Écoles d'Orthoptie intégrées à certaines UFR de Médecine des universités. Les universités de Nantes, de Rennes 1 et de Tours *via* leurs facultés de Médecine, dispensent chacune cette formation, dans la logique d'une formation déjà mutualisée.

Pour s'inscrire dans cette formation, un examen d'admission à la formation d'orthoptiste est organisé annuellement par l'unité de formation et de recherche responsable de la formation. Cet examen comporte des épreuves écrites anonymes et une épreuve orale.

Seuls les candidats reçus à cet examen sont autorisés à entreprendre les études en vue du certificat de capacité d'orthoptiste.

Les universités de Nantes, de Rennes 1 et de Tours se sont rapprochées en vue de mutualiser cet examen d'admission à l'école d'Orthoptie, afin que les épreuves ne se déroulent plus que dans un seul et unique centre, pour les admissions dans les écoles de Nantes, de Rennes et de Tours. La finalité est de donner une envergure régionale à la coopération des trois écoles de Nantes, de Rennes et de Tours.

La présente convention a pour objet de définir les modalités administratives, logistiques et financières de la mutualisation entre les universités de Nantes, de Rennes et de Tours de l'examen d'admission aux écoles d'orthoptie de Nantes, de Rennes 1 et de Tours.

- Convention de partenariat relative au recrutement d'étudiants de l'université de Tours, en fin de PACES, et en fin de première année de Licence en sciences de la vie, candidats à la formation dispensée par l'institut de formation des techniciens de laboratoire médical du Chru de Tours

L'accès à la formation et le recrutement en formation de techniciens de laboratoire médical sont réglementés par le ministère des affaires sociales et de la santé. Par dérogation à la procédure du concours d'entrée (articles 2, 7 et 9 de l'arrêté modifié du 23 décembre 1987), les modalités d'accès à l'IFTLM du CHRU de Tours sont exposées ci-après.

A partir de la rentrée de septembre 2018, en accord avec l'Université de Tours et par dérogation prévue par l'arrêté du 16 juin 2015 modifiant l'arrêté du 27 avril 2012, l'accès en première année de formation à l'IFTLM du CHRU de Tours est ouvert aux étudiants en fin de PACES et en fin de première année de Licence en Sciences de la vie de l'Université de Tours. Huit places parmi les 32 autorisées dans l'agrément de l'IFTLM (arrêté n° SA2011/67 du 30 janvier 2012) sont proposées aux étudiants inscrits en PACES à l'Université de Tours, l'année de leur candidature et ayant participé à l'ensemble des épreuves de validation des semestres 1 et 2.

Huit places parmi les 32 autorisées dans l'agrément de l'IFTLM (arrêté n° SA2011/67 du 30 janvier 2012) sont proposées aux étudiants inscrits en première année de Licence en Sciences de la vie à l'Université de Tours, l'année de leur candidature et ayant participé à l'ensemble des épreuves de validation des semestres 1 et 2.

Ces deux listes sont fongibles entre elles, jusqu'à concurrence de 16 places maximum.

Pour candidater, les étudiants de première année de licence en Sciences de la vie doivent avoir obtenu au minimum 08/20 de moyenne générale à l'issue du classement général de la première session de contrôle de connaissances.

Les conventions sont adoptées à l'unanimité des élus.

L'ordre du jour de la CFVU étant épuisé, la séance est levée.